



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL 7 JUIN 2023, À 19 H 30

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 MAI 2023

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1. RÉNOVATION DU CENTRE CULTUREL – HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2
4.2. ÉVALUATION DES COÛTS DE RECONSTRUCTION – 1130, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - AUTORISATION

5. CORRESPONDANCE

- 5.1. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE
5.2. DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA AU 31 MAI 2023

6. FINANCES ET COMPTABILITÉ

- 6.1. COMPTES POUR LE MOIS DE MAI 2023 – ADOPTION
6.2. RAPPORTS FINANCIERS – ÉTAT COMPARATIF AU 31 MAI 2023 - DÉPÔT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1. RAPPORT D'ACTIVITÉS – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
7.2. POMPIER À TEMPS PARTIEL – EMPLOYÉ NUMÉRO 22-0581 – DÉMISSION

8. TRANSPORT, TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

- 8.1. RESSOURCES HUMAINES – POSTE SAISONNIER – JOURNALIER-CHAUFFEUR-OPÉRATEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE
8.2. TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE PAVAGE – DIVERS CHEMINS – ANNÉE 2023 – MODIFICATION AU CONTRAT
8.3. RUE DE BOISHÉBERT – FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE POUR LE MARCHÉ FERMIER – AUTORISATION
8.4. LOGICIEL DE GESTION DES ACTIFS CITADEL – LICENCE ANNUELLE 2023-2024
8.5. DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET ÉGOUT SANITAIRE – 335-337, RUE SAINTE-LOUISE – AUTORISATION
8.6. ACQUISITION D'UNE REMORQUE – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ – AUTORISATION

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE – CONFIRMATION DE L'INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ
9.2. RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – RESTAURATION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU PRESBYTÈRE – AUTORISATION
9.3. BARRAGE DU LAC NOIR – ÉTUDE DE SÉCURITÉ – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS



9.4. ASSISTANCE TECHNIQUE, VALIDATION DU PRÉAVIS DE L'ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT MUNICIPAL – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – AUTORISATION

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 10.1. PERMIS DE CONSTRUCTION – DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS DE MAI 2023
- 10.2. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE TENUE LE 23 MAI 2023
- 10.3. DEMANDE DE PERMIS PIIA – 294, RUE SAINTE-LOUISE – LOT 5 711 780 – 0221-44-0715
- 10.4. DEMANDE DE PERMIS PIIA – 20, RANG SAINTE-LOUISE EST – LOT 5 711 551 – 0321-63-0103
- 10.5. DEMANDE DE PERMIS PIIA – PLAN PROJET DE LOTISSEMENT (PLAN IMAGE) – CHEMIN DU VALLON – LOT 6 513 692 – 0525-84-4700
- 10.6. DEMANDE DE PERMIS PIIA – 140, RANG SAINT-GUILLAUME – LOT 5 711 504 – 0419-83-8790
- 10.7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2090, ROUTE LOUIS-CYR – LOT 5 863 093 – 0125-50-7741
- 10.8. DEMANDE DE PERMIS PIIA – 40, RANG SAINTE-LOUISE EST – LOT 5 711 550 – 0321-35-1192
- 10.9. DEMANDE DE PERMIS PIIA – 127, RANG SAINTE-LOUISE EST – LOT 5 861 741 – 0322-58-0881
- 10.10. RÈGLEMENT NUMÉRO 502-86 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN DE MODIFIER LE LIBELLÉ DE L'ARTICLE 3.9.9 POUR RENDRE LEDIT ARTICLE CONFORME AU DÉCRET 1252-2022, DU 22 JUIN 2022 RELATIF À LA LOI SUR L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE (2021, CHAPITRE 30) – ADOPTION
- 10.11. RÈGLEMENT NUMÉRO 502-85-A (ZONE RF-2) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN DE RÉGIR OU INTERDIRE LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE AU SEIN D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE – ADOPTION
- 10.12. RÈGLEMENT NUMÉRO 502-85-B (ZONE RV-4) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN DE RÉGIR OU INTERDIRE LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE AU SEIN D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE – ADOPTION
- 10.13. RÈGLEMENT NUMÉRO 502-85-C (ZONE RV-2) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN DE RÉGIR OU INTERDIRE LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE AU SEIN D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE – ADOPTION
- 10.14. RÈGLEMENT NUMÉRO 502-85-D (ZONE RV-5) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN DE RÉGIR OU INTERDIRE LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE AU SEIN D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE – ADOPTION
- 10.15. RÈGLEMENT NUMÉRO 502-85-E (ZONE RV-6) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN DE RÉGIR OU INTERDIRE LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE AU SEIN D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE – ADOPTION
- 10.16. RÈGLEMENT NUMÉRO 502-85-F (ZONE RV-7) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN DE RÉGIR OU INTERDIRE LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE AU SEIN D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE – ADOPTION
- 10.17. RÈGLEMENT NUMÉRO 502-85-G (ZONE RV-10) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN DE RÉGIR OU INTERDIRE LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE AU SEIN D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE – ADOPTION
- 10.18. RÈGLEMENT NUMÉRO 502-85-H (ZONE RV-11) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN DE RÉGIR OU INTERDIRE LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE AU SEIN D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE – ADOPTION



- 10.19. RÈGLEMENT NUMÉRO 502-85-I (ZONE RV-14) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN DE RÉGIR OU INTERDIRE LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE AU SEIN D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE – ADOPTION
- 10.20. RÈGLEMENT NUMÉRO 502-85-J (ZONE RV-15) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN DE RÉGIR OU INTERDIRE LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE AU SEIN D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE – ADOPTION
- 10.21. RÈGLEMENT NUMÉRO 502-85-K (ZONE RV-16) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN DE RÉGIR OU INTERDIRE LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE AU SEIN D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE – ADOPTION
- 10.22. RÈGLEMENT NUMÉRO 502-85-L (ZONE RV-17) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN DE RÉGIR OU INTERDIRE LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE AU SEIN D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE – ADOPTION
- 10.23. RÈGLEMENT NUMÉRO 502-85-M (ZONE CS-3) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN DE RÉGIR OU INTERDIRE LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE AU SEIN D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE – ADOPTION
- 10.24. RÈGLEMENT NUMÉRO 502-85-N (ZONE CONR-1) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502, AFIN DE RÉGIR OU INTERDIRE LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE AU SEIN D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE – ADOPTION
- 10.25. ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC NOIR ET DE LA RIVIÈRE NOIRE (APELNRN) – DEMANDES D'ÉCHANTILLONNAGE D'EAU
- 10.26. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DOMESTIQUES - ADOPTION

11. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

- 11.1. FÊTE NATIONALE 2023 – PROGRAMMATION ET AUTORISATION BUDGÉTAIRE
- 11.2. CAMP DE JOUR MATHA-JOIE 2023 – AUTORISATION BUDGÉTAIRE
- 11.3. CAMP DE JOUR MATHA-JOIE 2023 – EMBAUCHE DU PERSONNEL
- 11.4. SURVEILLANCE DES PATINOIRES – HIVER 2023-2024 – AUTORISATION
- 11.5. CONCIERGERIE – CENTRE CULTUREL – OCTROI DE CONTRAT
- 11.6. ORGANISME FESTITRAD – PAIEMENT DES CRÉANCES DUES

12. VARIA

- 12.1. MOTION DE REMERCIEMENTS – CORVÉE CITOYENNE 2023
- 12.2. MOTION DE REMERCIEMENTS – FÊTE ÉCOFAMILIALE 2023
- 12.3. MOTION DE REMERCIEMENTS – MOUVEMENT ÉCOLOGIQUE MATHALOIS – JOURNÉE DE L'ARBRE ET DU COMPOST 2023

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE